

ORIGINAL

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail • Démocratie • Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 83/II55 / du 23/12/1983

portant nomination de Monsieur GABOU Firmin
en qualité de Directeur des Etudes de la Planification
et des Affaires Politiques Spéciales

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les at-
tributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, **Chef** du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 susvisé ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres.

Le Conseil de Cabinet entendu.

DECRETE :

ARTICLE 1er .- Monsieur GABOU Firmin, Conseiller des Affaires Etrangères
de 3^e échelon, est nommé Directeur des Etudes, de la Planification et
des Affaires Politiques Spécialisées au Secrétariat Général des Affaires
Etrangères.

ARTICLE 2 .- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

.../....

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères

Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances

Pierre NZE.-

Itihi Ossetoumba BEKOUNDZOU.-

X